



## LE PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE (PAS)

Le PAS, socle du projet de SCoT-AEC, a été débattu à deux reprises, en Conseil Communautaire en février et octobre 2024. Sur la base des enjeux issus du diagnostic, il exprime les grandes orientations de la politique d'aménagement et de développement pour Dinan Agglomération à un horizon de 20 ans. Le PAS est un document politique qui exprime le projet de territoire des élus.

Le PAS porte la continuité des objectifs ambitieux inscrits dans la Charte du Parc Naturel Régional Vallée de la Rance – Côte d'Émeraude, ainsi que l'application du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) (loi Climat Résilience et une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et climatiques. Cela s'est traduit par la volonté d'intégrer un volet Air Énergie Climat au SCoT.

Ainsi, le projet de territoire du SCoT AEC constitue un **projet d'adaptation aux changements**. Il se structure autour de 3 axes fondamentaux, permettant une approche transversale et globale.

### AXE 1

#### UN TERRITOIRE EN TRANSITION, ADAPTÉ AUX ÉVOLUTIONS EN COURS

- Préserver la ressource en eau et les autres ressources du territoire
- Intégrer la qualité de l'air dans les projets
- Définir la trajectoire vers la neutralité carbone
- Favoriser une transition sobre en énergie
- Protéger la biodiversité
- Anticiper l'évolution des risques naturels
- S'adapter à l'évolution démographique
- Mettre en œuvre la stratégie foncière vers le zéro artificialisation nette d'ici 2050

### AXE 2

#### UN TERRITOIRE STRUCTURÉ PAR UNE ARMATURE VERTE ET LES CENTRALITÉS

- Affirmer l'armature territoriale et ses pôles
- Renforcer tous les bourgs et certains quartiers comme lieu de centralité
- Renforcer l'armature verte
- Favoriser les mobilités alternatives à la voiture individuelle et décarbonées

### AXE 3

#### UN TERRITOIRE À PROJETS MAÎTRISÉS

- Impulser le renouvellement, la densification et la construction de formes urbaines plus sobres en foncier
- Différencier l'offre d'accueil des entreprises
- Requalifier les espaces commerciaux de périphérie
- Assurer les parcours résidentiels
- Développer une production d'énergie renouvelable et de récupération qui répond aux besoins du territoire, dans le respect des enjeux environnementaux
- Déconcentrer l'offre touristique et gérer les flux
- Accompagner l'évolution de l'espace agricole

## L'AXE 1, LA TRANSITION EN FIL CONDUCTEUR DU PROJET DE TERRITOIRE

Les objectifs énoncés dans l'axe 1 sont transversaux et se déclinent dans les deux autres axes. Cet axe évoque un changement de paradigme. Les questions des ressources et de l'adaptation aux évolutions deviennent un préalable à la définition du projet de développement.

## L'ARMATURE TERRITORIALE, AU CŒUR DU PROJET DE TERRITOIRE

L'armature territoriale de Dinan Agglomération s'organise autour de l'armature verte, caractérisée par des réservoirs de biodiversités et des corridors écologiques remarquables et de pôles hiérarchisés qui offrent un éventail de logements, d'emplois, de services et d'équipements en adéquation avec les fonctions qu'ils exercent. L'armature territoriale est le support de l'organisation et de la structuration du territoire.

### Armature territoriale

- |                         |                                     |                            |
|-------------------------|-------------------------------------|----------------------------|
| Pôle principal de Dinan | Lignes BreizhGo                     | Réservoirs de biodiversité |
| Bourgs-pôles            | Réseau routier structurant          | Corridors écologiques :    |
| Autres bourgs           | Port de Saint-Cast-le-Guildo        | A préserver                |
| Stations balnéaires     | Zones d'Activités Économiques       | A restaurer                |
| Gares                   | Secteur d'Implantation Périphérique | A étudier                  |
| Voies ferrées           | Cœurs de biodiversité               | Diffus                     |

